

**MARCHE OCTOBRE ROSE
REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et la réglementation en vigueur en la matière,

Vu les recommandations des services de police dans le cadre du plan Vigipirate

Considérant qu'à l'occasion d'une marche organisée par la ville, dans le cadre de l'évènement OCTOBRE ROSE, le samedi 23 Octobre 2021, il convient de prendre toute mesure pour faciliter tant le déroulement de cette manifestation, que la circulation et prévenir tout accident,

ARRÊTE

- Article 1 :** Le Samedi 23 Octobre 2021, dans le cadre de l'évènement OCTOBRE ROSE, une marche se formera face à la mairie et empruntera l'itinéraire suivant : rues Fauqueux, Caffart, Demouveau, avenue de l'Épinette, rue du Bosquet, rue de la Fabrique pour s'arrêter au centre des Galibots (ancien collège Robert Desnos). La circulation sera donc interrompue le temps nécessaire à la progression du cortège, dès 16 h 00 et ce sur l'ensemble du parcours.
- Article 2 :** Les rues Fauqueux, Demouveau, Bosquet et Fauqueux seront bloquées aux intersections afin de sécuriser l'ensemble du cortège jusqu'aux Galibots (lieu du final).
- Article 3 :** Le service d'ordre sera assuré par les services municipaux.
- Article 4 :** Seul le passage des services de sécurité, d'incendie, et d'urgence seront sauvegardés. Les riverains sont amenés à prendre leurs dispositions.
- Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :
- à la Subdivision Départementale d'Orchies,
 - au Groupement de Gendarmerie de Valenciennes,
 - à la Direction Départementale de la Sécurité Publique,
 - à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
 - à la Direction des Transports Départementaux,
 - au Service Régional des Transports de la D.R.E Nord Pas de Calais,
 - au Syndicat des Transporteurs de Wasquehal,
 - les communes voisines : aux Communes : Ecaillon, Montigny en Ostrevent, Loffre.

Fait à Masny, le 13 Octobre 2021

Le Maire, Lionel FONTAINE

